



ARRÊTÉ AB_650_2025

Objet : Réglementation temporaire du stationnement - Distribution des paniers hebdomadaires de l'AMAP "Les Paniers du Dahu"

Monsieur le Maire de Bonneville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 - 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande de réservation de places de stationnement en date du 03 juillet 2025 formulée par Madame GROB Simone,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réserver temporairement des places de stationnement pour le bon déroulement de la distribution hebdomadaire des paniers de l'AMAP « Les paniers du Dahu »,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le **jeudi 31 juillet 2025 de 17h00 à 22h00**, à l'occasion de la distribution hebdomadaire des paniers de l'AMAP « Les paniers du Dahu », le stationnement sera interdit sur 3 places situées en face de l'entrée du Service Jeunesse, avenue du Coteau à Bonneville, et réservé aux organisateurs.

ARTICLE 2 : Tout stationnement à ces emplacements sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une contravention.

ARTICLE 3 : Les pétitionnaires s'engagent à maintenir le domaine public en parfait état de propreté et veilleront à la sécurité des participants.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par les articles ci-dessus prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et copie sera adressée à :

- Monsieur VALLI, président de la Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- Madame la cheffe de la police intercommunale,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie,
- Monsieur le commandant du corps des sapeurs-pompiers,
- Service municipaux,
- Les Paniers du Dahu, Madame Simone GROB,
- Commerçants,